



Fondée en 1953

Affilié à l'union ornithologique de France

SECRETAIRE: Christian Lebon

59 Rue du bourg
86170 Yversay
Tél : 05 49 54 52 46
lebon.c@free.fr

PRESIDENT : Grimaud Claude

2 Rue des Minaudières
86600 Saint Sauvant
tél : 06 17 80 96 52
christine.grimaud0214@orange.fr

Chers amis éleveurs

Quinçay le 20 novembre 2024

Une fois de plus de nouvelles contraintes nous arrivent de la DDSV et nous obligent à clôturer nos inscriptions 15 jours avant la date prévue de la bourse soit le 17 janvier 2025.

Il nous faut donner impérativement les noms de tous les éleveurs présents ainsi que la liste des oiseaux mis en vente, les espèces et le nombre (mettre PLUS que MOINS) car une fois la liste donnée vous ne pouvez plus en ajouter.

Ces nouvelles contraintes font que malheureusement nous ne pourrons plus prendre de retardataires comme nous en avions la possibilité avant.

Pour rappel, les cages ne doivent pas être surchargées et avoir les étiquettes fournies correctement remplies. Afin d'anticiper une éventuelle demande de la DDPP veuillez trouver ci-joint une attestation certifiant que vos oiseaux ne sont pas en contact avec la faune sauvage à remplir et à joindre à votre inscription

Exceptionnellement nous ne ferons pas de repas chauds cette année mais des sandwiches seront servis au bar.

En espérant votre compréhension et des jours meilleurs afin de pouvoir vous accueillir comme nous en avions l'habitude

Cordialement,

C. GRIMAUD

SITE WEB: <http://apao.orniland.com>

Email : infoscluborniland.com

Correspondance Grimaud Claude 2 rue des Minaudières 86600 St Sauvant

Siège social : Mairie de Quinçay rue de Quintus 86190 Quinçay

25ème BOURSE AUX OISEAUX

DIMANCHE 2 FEVRIER 2025

Salle polyvalente de QUINCAY (10 kms POITIERS Ouest)

REGLEMENT

Art.1 : La réception des éleveurs s'effectuera à partir de 8 heures . L'ouverture au public à partir de 9 heures sans interruption jusqu'à 17 heures.

Art. 2 : Aucun oiseau protégé par la convention internationale de 1902 et les lois et décrets en vigueur ne pourra accéder à la manifestation. Les pigeons et les lapins ne seront pas admis.

Ne pourront être mis en vente que des oiseaux **bagués et déclarés réglementairement** (*bagues fermées*)

Art.3 : Pour les espèces non domestiques, les cessions devront être accompagnées d'une attestation de cession d'animaux non domestiques (cerfa n°16198 *01), de la déclaration de marquage et du document de traçabilité délivré par l'I-FAP.

Art.4 : Pour la perruche à collier d'Asie (seul le phénotype sauvage : verte, est considéré comme non domestique et également une EEE (Espèce Exotique Envahissante) est concerné par l'arrêté du 8 Octobre avec **déclaration de détention et marquage réglementaire**.

La procédure de déclaration des oiseaux concernés s'effectue sur le formulaire **CERFA N°15967*01**

Les cessions de cette espèce demeurent possibles entre éleveurs autorisés (déclaration de détention en élevage d'agrément ou établissement d'élevage) accompagnées obligatoirement de l'attestation de cession (article 3)

Art.5 : Pour les espèces non domestiques il devra figurer **impérativement** sur l'étiquette collée sur la cage le **nom commun de l'oiseau, le nom latin, le statut et le déroulé de la bague** (ex : UOF A 0902 F 27 22 007) (étiquettes jointes)

Art. 6 : **Une attestation de provenance** émanant des services vétérinaires du département d'origine sera **exigée** pour tous les éleveurs. Les oiseaux dont le vaccin est agréé devront être vaccinés.

Le service sanitaire sera assuré par le Docteur vétérinaire officiellement désigné. Tout oiseau qu'il aura reconnu malade ou contagieux sera refusé.

Art. 7 : Les cages seront fournies par l'exposant qui assurera lui-même la vente des oiseaux **-cages propres et non surchargées**.

Le prix des oiseaux mis en vente devra figurer clairement sur la cage.

Toute cession d'oiseaux devra être enregistrée sur un **registre de vente** qui vous sera remis à l'entrée et que vous **devrez impérativement restituer** au moment de votre départ.

Art. 8 : Les exposants devront accepter sans réserve les emplacements qui leur auront été attribués. Le prix d'un emplacement de 1m x 0,40m est fixé à 7 €.

Art. 9 : Les cas non prévus par le règlement seront réglés par les organisateurs. Par le fait de son inscription l'éleveur s'engage à respecter ce règlement sans réserve. Toute fraude dument constatée verra son auteur exclu de la bourse immédiatement et pour les années à venir.

Art 10 :Le bulletin de participation ci-joint, dument rempli par l'exposant et accompagné du règlement devra parvenir dès que possible, au plus tard le 17 janvier 2025: à M. GRIMAUD Claude – 2, rue des minaudières – Bois le bon – 86600 SAINT SAUVANT - ☎ 05.49.29.47.14 e-mail ; [christine.grimaud0214@orange](mailto:christine.grimaud0214@orange.fr) .fr

Art.11 : L'Association Poitevine des Amis des Oiseaux ne pourra être tenue responsable des différents ou conflits pouvant survenir à la suite des transactions faites au sein de cette bourse. Elle ne pourra être tenue responsable du non respect des législations et règlements en vigueur de la part des éleveurs participant à la bourse.

ENTREE 2 € POUR LES VISITEURS

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

Dénomination :
.....
Nom scientifique :
Protection : Indigène / CITES I-A / Gibier / Domestique
Déclaration I-FAP : faite / à faire / sans objet
N° bague :/20..... M / F€
Cet oiseau d'élevage ne doit en aucun cas être abandonné.

25^e BOURSE AUX OISEAUX - QUINCAY (Salle polyvalente)
2 FEVRIER 2025

BULLETIN DE PARTICIPATION

(A retourner à M. GRIMAUD - 2, rue des minaudières - Bois le bon - ST SAUVANT 86600)
au plus tard le 17 Janvier 2025

NOM : Prénom e-mail

Club : (pour le placement)

Adresse : Tél :

Désire emplacement(s) pour la bourse x 7€ =

NOM DES ESPECES QUI SERONT PRESENTEES :

Ci-joint règlement par chèque postal* - bancaire* - numéraires*
(à établir à l'ordre de l'A.P.A.O.)

* rayer les mentions inutiles

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à m'y conformer sans restriction.

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme Mrdemeurant

.....
Déclare sur l'honneur que les oiseaux de mon élevage ne sont pas en contact avec les oiseaux de la faune sauvage

Fait à.....le

Signature